Envoyé en préfecture le 23/01/2026
Reçu en préfecture le 23/01/2026
Publié le
ID : 022-212200018-20260120-20260102-DE

MAIRIE
DE
Allineuc
22460

CONSEIL MUNICIPAL
Du Mardi 20 Janvier 2026

L'an deux mil vingt-six le **Mardi 20 Janvier à 20H**, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Yohann HERVO, Maire de la Commune.

Etaient présents :
Yohann HERVO, Guy BURLOT, Stéphane SOMMIER, Bruno LE MAITRE, Patricia HAMON, Michel LE BOUDEC, Katia CARREE, Angélique PAWLAK, Frédéric PAULIAC, Marie-Laure POINEUF et Virginie ALLEE
Absent : Nicolas LE CHANU

La présidence est assurée par Monsieur Yohann HERVO, Maire d'Allineuc. Monsieur Frédéric PAULIAC est désigné secrétaire de séance. Monsieur le Maire ayant constaté que le quorum est atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Délibération 2026 – I – 02

Objet : Programme de voirie 2026 : estimatif et lancement de l'appel d'offres

L'adjoint à la voirie, Stéphane SOMMIER, présente les estimatifs définitifs de travaux du programme de voirie 2026 :

- VC le Toulmain (275 ml) : 16 780,00 € HT
- VC la Ville au Pourvoi (908 ml) : 50 480,00 € HT
- Assainissement de la route (curage des fossés) : 13 100,00 € HT

Sous-total de 80 360,00 € HT en tranche ferme

- VC Bosméléac (284 ml) : 15 360,00 € HT
- VC le Cours (61 ml) : 3 780,00 € HT
- VC les Essarts (850 ml) : 41 785,00 € HT

Sous-total de 60 925,00 € HT en tranche optionnelle

Le Conseil Municipal,
Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents avec 11 voix pour et aucune contre,

VALIDE le lancement de l'appel d'offres du programme de voirie 2026 conformément à l'estimatif et à la répartition de l'ADAC,

ET DONNE tous pouvoirs au Maire, ou à l'un de ses adjoints, aux fins de signer tous documents s'y rapportant.

Acte rendu exécutoire par le Maire
compte rendu de la transmission en Préfecture le 23/01/2026
Publication le 23/01/2026
AR Préfecture

MAIRIE D'ALLINEUC (Côtes-d'Armor)

Fait et délibéré en séance et ont signé les membres présents.
Pour copie conforme,
Le Maire, Yohann HERVO
Le secrétaire de séance, Frédéric PAULIAC

MAIRIE D'ALLINEUC (Côtes-d'Armor)